

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2515

présenté par

Mme Valérie Beauvais, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont,
Mme Anthoine, M. Ramadier, M. Vatin, M. Hetzel, M. Jean-Pierre Vigier, M. Sermier, M. Therry,
M. Emmanuel Maquet, Mme Louwagie, M. Kamardine, Mme Corneloup, Mme Dalloz,
M. de la Verpillière, M. Door, M. Reda, Mme Bouchet Bellecourt, M. Pauget, Mme Kuster,
M. Jean-Claude Bouchet, Mme Meunier, M. Cinieri, M. Benassaya et Mme Bonnivard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.